

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 19 septembre 2017- 10h45

Communiqué de presse

Alerte VIOLET Cyclonique

Météo France place la Martinique en vigilance VIOLET Cyclonique. MARIA sera au plus près de nos côtes vers la mi-journée.

L'ensemble des services de sécurité et de secours sont pré-positionnés, prêts à intervenir (soit 600 sapeurs-pompiers, 200 policiers, 200 gendarmes et 500 militaires en alerte).

En lien avec les sous-préfets d'arrondissements, les communes doivent mettre à l'abri leur population située en zones sensibles (submersion marine, zones inondables, zones à risques, glissements de terrain..).

Devant les différents risques liés au phénomène, le préfet prend ce matin les mesures collectives et individuelles suivantes :

Mesures collectives adoptées par la préfecture :

- 1. L'activité économique est entièrement arrêtée ;
- 2. Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale et exceptionnelle du PC crise). transports en commun doivent être interrompus (bus, liaison inter îles, etc.);
- 3. Les administrations sont fermées ;
- 4. Les municipalités doivent avoir impérativement mis à l'abri les populations exposées ;
- 5. Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels sont activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (valises satellites) ;
- 6. Les services vitaux pour la survie et la sécurité de l'île (police, SAMU, pompiers, EDF, gendarmerie, etc.) doivent assurer un fonctionnement minimal et constant ;
- 7. Les radios diffusent de manière continue les informations sur le passage de l'ouragan.

Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

- 1. Tenez vous informé de l'évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliquez les consignes des autorités ;
- 2. Restez à l'abri et ne sortez pas sous aucun prétexte ;
- 3. Éloignez vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture ;
- 4. Réfugiez vous, si nécessaire, dans la pièce la plus sûre de votre habitation ;
- 5. Préparez vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;
- 6. N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité ;
- 7. Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas ;
- 8. Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.



Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 — ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr et sur Facebook : Prefet de la martinique